



**COMMUNE DE SAINT-SULPICE**

**MUNICIPALITÉ**

---

**PRÉAVIS N° 12/18**

**AU CONSEIL COMMUNAL**

---

**DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 40'000.-  
POUR L'INSTALLATION DE 7 ÉQUIPEMENTS DE SPORT EXTÉRIEURS**

Saint-Sulpice, le 1<sup>er</sup> octobre 2018

**DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 40'000.-  
POUR L'INSTALLATION DE 7 ÉQUIPEMENTS DE SPORT EXTÉRIEURS**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. OBJET**

Par le présent préavis, la Municipalité de Saint-Sulpice a l'honneur de soumettre à votre approbation une demande de crédit d'un montant de CHF 40'000 destiné à l'achat et à l'installation de 5 appareils de fitness en plein air et de 2 équipements de gym urbaine sur le territoire communal, ainsi que de leur promotion auprès de la population.

**2. HISTORIQUE**

Soucieux de la bonne santé des Serpeliouis, quelques conseillers communaux ont lancé il y a plus d'un an un groupe de travail sur ce sujet et porté à la connaissance de la Municipalité l'intérêt qu'il y avait d'installer des engins fitness de plein air dans la commune. Ceci a permis d'incorporer ce thème dans l'enquête de satisfaction menée en juin 2018 auprès de la population.

Parmi les personnes interrogées, 48 % souhaitait l'implantation d'une telle infrastructure dans la commune. Tous âges confondus, 61 % concernait des familles et 30 % des couples.

13 % des personnes âgées de plus de 65 ans se sont montrées intéressées, ce qui va dans le sens de l'Organisation mondiale de la santé qui recommande vivement la pratique régulière de la musculation auprès des personnes âgées, et qui considère que la marche et les activités physiques destinées à maintenir le corps en mouvement sont les meilleurs garants de la préservation de la santé des personnes.

Finalement ce printemps la commune a lancé le processus de labellisation « Commune en santé »<sup>1</sup>. Ces équipements de fitness rentrent donc dans le concept même de promotion de la santé que s'est fixé la Municipalité.

**3. OBJECTIFS**

Les objectifs principaux visés par la Municipalité dans ce projet sont les suivants :

1. Contribuer au maintien de la bonne santé de ses concitoyens en proposant des nouvelles pratiques sportives en plein air dans un cadre magnifique près de chez eux ;
2. convertir les places de jeux existantes de la commune en places intergénérationnelles, afin de satisfaire les enfants et les adultes qui les accompagnent. Ceux-ci pourraient en effet mettre à profit ce temps de « garde » pour faire de l'exercice et se maintenir en forme ;

---

<sup>1</sup> <https://www.labelcommunesante.ch/>

3. introduire et promouvoir un parcours santé, soit une boucle de 3.3 km, qui traverse trois parcs de la commune et y installer un choix d'engins polyvalent pour tous les âges, familles - hommes et femmes confondus - personnes âgées, ainsi que les sportifs aguerris Serpelious ou des alentours ;

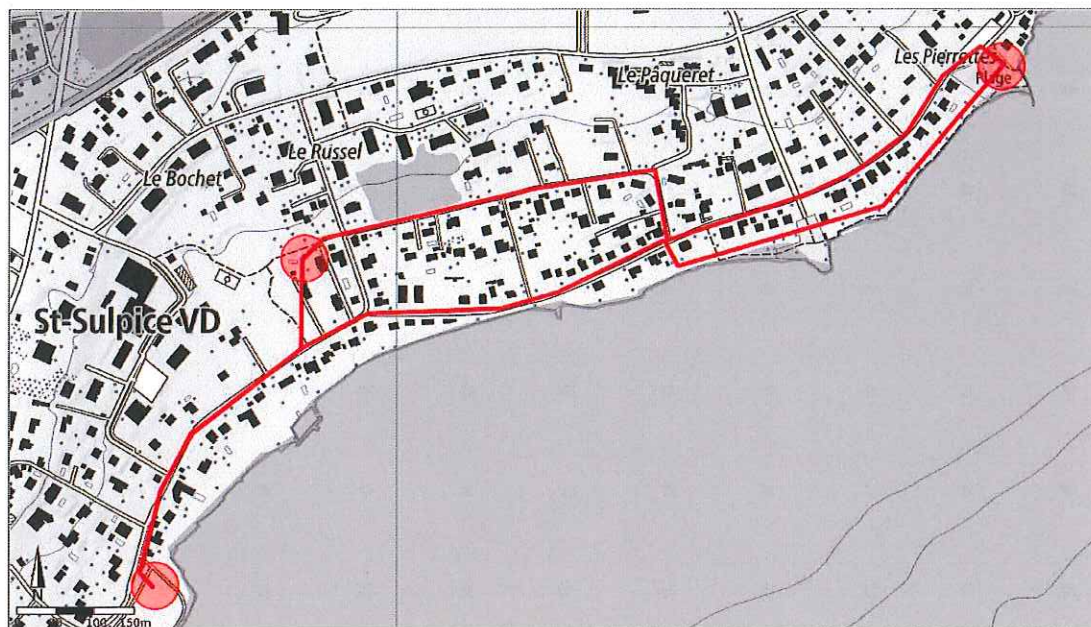


Figure 1 : Visualisation du parcours

4. être candidat au Prix « Commune en santé », couplé au label du même nom, pour les communes engagées en faveur du bien-être et de la santé de leurs habitants. Ce prix est doté d'un montant de CHF 15 000.- pour réaliser d'autres projets de promotion sport-santé ;
5. grâce à cet investissement, participer à la pérennité du label « Commune en santé », soit contribuer à garantir son renouvellement dans 3 ans. La première labellisation est en cours d'examen à ce jour ;
6. bénéficier de la subvention cantonale octroyée pour des équipements sportifs extérieurs et valable jusqu'au 31 décembre 2018, d'un montant maximum de 25 % du prix des équipements et de leur installation.

#### 4. SOLUTION RETENUE

Notre choix s'est porté sur

- cinq modèles populaires de fitness solo, pour travailler le cardio-vasculaire, la flexibilité articulaire et l'élasticité des muscles et
- deux installations de gym urbaine pour les coureurs soucieux de compléter leur course par des exercices d'étirement, du haut du corps et des abdominaux.

Ces appareils sont certifiés conforme aux normes SN-EN 1176-1 : 2008.



Figure 2 : Engins sélectionnés (à l'exception du 4 - "tireur & pousseur")



Figure 3 : Photo du modèle "tireur & pousseur"

## 5. MISE EN PLACE

Les équipements seront installés à chaque fois aux abords des places de jeux existantes, soit :

- Au parc du Russel, deux installations adaptées aux seniors et aux adultes accompagnants les enfants au parc de jeux.
- Au parc des Pierrettes et au parc du Débarcadère, deux et trois installations pour ces mêmes adultes ainsi que pour les coureurs très nombreux qui longent le bord du lac.

### Parc du Débarcadère



Figure 4 : Emplacement des agrès au Débarcadère

- Un marathonien, pour travailler le bas du corps. Cette machine ludique est tout-public.
- Un tireur-pousseur, pour travailler le haut du corps. Cette machine permet de faire deux exercices différents sur le même équipement.
- Deux barres de traction et une planche abdominale. Cet agrès combine plusieurs types d'exercices et peut s'adapter à différentes tailles par la pose d'une deuxième barre à un niveau inférieur à la première.

### Parc des Pierrettes



Figure 5 : Emplacement des agrès au parc des Pierrettes

- Un rameur, pour travailler la partie médiane.
- Deux barres traction et une planche abdominale. Même agrès que celui projeté au parc du Russel

## Parc du Russel



Figure 6 : Emplacement des agrès au parc du Russel

- Un fondeur, pour travailler le bas et le haut du corps.
- Un bras circulaire, pour travailler le haut du corps et la souplesse. Cette machine est plus adaptée aux seniors et personnes qui souhaitent (re)développer leur mobilité.

En ce qui concerne le fournisseur, notre choix s'est arrêté sur Public Place pour les raisons suivantes :

1. Ce fournisseur offre une grande sélection d'engins de fitness, parmi les plus populaires et à un prix imbattable.
2. Produits en acier, leurs éléments sont durables et d'une fonctionnalité simple et ludique.
3. Ils ne demandent pas d'entretien.
4. Ce fournisseur nous a été vivement recommandé par la commune d'Ecublens, qui a installé ce même type d'engins sur son territoire. 85 % des communes qui commandent chez Public Place sont satisfaites du choix et de la qualité et au vu du succès, agrandissent leur parc dans les 2-3 ans qui suivent.

Tous les appareils font l'objet d'une garantie de 3 ans fournie par Public Place qui assure une visite technique gratuite par année. Par expérience auprès d'autres communes, aucune autre maintenance n'est préconisée. Les machines sont solides et résistantes à l'érosion.

Après test et information du fournisseur, aucune nuisance sonore particulière n'est à anticiper.

En ce qui concerne les assurances, l'assurance en responsabilité civile (RC) de la commune couvre tout accident lorsque sa responsabilité est engagée. Une notice pourra, selon les cas, être rajoutée sur les engins, stipulant que la Municipalité décline toute responsabilité en cas de blessures...

Les équipements de fitness ne nécessitent pas d'adaptation particulière au sol. Pour ce qui est des installations de gym urbaine, le gazon est suffisant pour répondre aux normes de sécurité EN16630. Néanmoins, si l'herbe devait disparaître suite à une surutilisation des équipements - à valider dès 2020 - la zone devrait être sécurisée par l'installation d'un revêtement adéquat. Deux solutions pourraient être envisagées : des copeaux de bois - solution bon marché, moins esthétique et plus difficile à entretenir, ou des grilles caoutchouc *Eco-floor* - coût maximum de CHF 1'500.- par installation.

## **6. AUTRES OFFRES / OPTIONS ÉTUDIÉES**

### **Silisport**

L'offre de cette entreprise est plus élevée pour des appareils similaires à ceux proposés par Public Place.

### **Urbafit**

Cette société offre une sélection de modèles très limitée et n'a pas d'engins équivalents à ceux choisis chez Public Place. Une employée de Saint-Sulpice a testé certains engins fournis par cette société et ne les a pas trouvés performants.

### **Real Sport**

Cette société est plus spécialisée dans l'installation de place de gym urbaine que de machines de fitness.

## **7. PROMOTION**

La promotion de ce nouveau parc d'engins fitness est importante pour assurer le succès de son utilisation.

### **Information à la population**

En plus de la promotion traditionnelle (site de la commune, journal local, application de l'Ouest Lausannois), un panneau d'information vantant les avantages du parcours ainsi que les spécificités des machines sera disposé près de ces appareils, (très probablement) au parc du Débarcadère.



*Figure 7 : Exemple de panneau d'information*

Cette information sera également disponible via des flyers distribués à la population.

### **Coaching**

Afin de familiariser les seniors à cette nouvelle activité, Access Physio (entreprise localisée à Saint-Sulpice) s'engage à organiser un cours avec ces appareils au cours du printemps 2019.

De plus, au moment du lancement, une initiation gratuite, ouverte à tous, sera proposée via une session d'urban training où ces engins de fitness sont utilisés dans le parcours.

## 8. COÛTS

7 Appareils	CHF 22'538.75
Frais de livraison, d'installation et fondations	CHF 9'861.00
Panneau d'information (y compris la pose)	CHF 940.50
Coaching	CHF 1'000.00
Flyers "tous ménages" (conception, impression et envoi)	CHF 1'500.00
<b>Total HT</b>	<b>CHF 38'467.25</b>
TVA 7.7 %	CHF 2'759.70
Divers et imprévus (3 %), arrondi	CHF 1'400.05
<b>Total</b>	<b>CHF 40'000.00</b>

### Subvention

Le canton de Vaud (service de l'éducation physique et du sport) soutient le financement de ce type d'infrastructure (à hauteur de 25 % maximum) jusqu'à fin décembre 2018. Après cette date, notamment à cause de la RIE III, cette subvention risque fort de disparaître dans son intégralité !

La subvention s'élèverait au maximum à 25 % du coût des appareils et des frais d'installation, soit, au plus, à CHF 8'976.90, ramenant le coût global de cet investissement à CHF 31'023.10.

La Municipalité considère que cet investissement est en partie de nature touristique étant donné que les coureurs du bord du lac et qui utiliseraient ces machines, viennent en partie de Lausanne/Dorigny et Prévèrenge/Morges. Dès lors, cet investissement serait pris sur le compte affecté au tourisme, qui se monte en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018 à CHF 336'521.00.

### Calendrier

Il est prévu d'installer ces équipements en mars 2019.



## 9. CONCLUSION

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le préavis municipal n° 12/18,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 40'000.- pour l'achat et l'installation de 7 équipements de sport extérieur ainsi que leur promotion auprès de la population ;
2. de financer cette dépense par le fond de réserve affecté au tourisme n° 3817.002

Adopté par la Municipalité en séance du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

Le Secrétaire :

  
A. Clerc



  
N. Ray

Déleguée municipale : Mme Cécile Theumann